

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.09

| | |
|-----------------|----|
| Présents | 21 |
| Pouvoirs | 10 |
| Absents Excusés | 2 |

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AU
PATRIMOINE NON
PROTEGE -
RESTAURATION ET
VALORISATION DE
L'EGLISE SAINT-
ANDRE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20241209-24_05_09-DE

S'LO

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Depuis 2024, la commune a entrepris un programme de rénovation de l'Église Saint-André en raison de désordres structurels et esthétiques, conséquences de l'usure du temps et des aléas climatiques. Le montant de cette opération s'élève à 1 085 000 M€ HT.

Une 1^{ère} tranche de travaux a consisté à rénover le clocher et à reprendre l'affaissement du sol de la nef. Un crédit de 100 000 € a été consacré au financement de cette tranche.

Une 2^{ème} tranche, d'un montant de 565 000 € HT, est prévue en 2025. Il s'agit de mener les interventions suivantes :

- réparation de la toiture et consolidation des murs ;
- rénovation des éléments décoratifs et liturgiques (peintures, statues, mobilier) ;
- amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Départemental peut octroyer une aide dans le cadre du dispositif de subvention dédié au patrimoine non protégé. Ce financement permettra de couvrir une partie significative des coûts de restauration, en complément du financement propre de la collectivité.

Il est donc proposé de solliciter une
dépenses subventionnables, soit 169 500 €

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 17/12/2024 |
| Reçu en préfecture le 17/12/2024 |
| Publié le 17/12/2024 |
| ID : 013-211300157-20241209-24_05_09-DE |

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

| | | |
|-----------------------|-------|-----------|
| Conseil Départemental | 30 % | 169 500 € |
| Financement Communal | 70 % | 395 500 € |
| TOTAL | 100 % | 565 000 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre
2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

DEMANDE l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-
du- Rhône pour la restauration et la valorisation de l'Église Saint-André
au titre de l'aide au patrimoine non protégé – Année 2025.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 17/12/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.